



# PROPOSITION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET/OU CLASSES AU TITRE DU CODE DU PATRIMOINE

DOSSIER D'APPROBATION  
Fiches de présentation des PDA  
par monument

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 024-200070647-20200921-L2020\_158-DE

**Thénac**

**Périmètre délimité des abords**

# **Remparts et château de Puyguilhem**

26 Puyguilhem  
24 240 Thénac



Crédit photo : wikipedia



**Communauté d'Agglomération Bergeracoise**  
**Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Dordogne**  
Equipe chargée d'études : Métropolis + Archistudio

## Contexte local

La commune de Thénac se situe au sud de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. D'une population de 485 habitants en 2016, la commune se caractérise par la prédominance de l'activité agricole mais accueille également un centre de retraite bouddhiste important.

Les remparts et le château de Puyguilhem se situent à environ 2 km au sud du bourg de Thénac dans un contexte agricole et viticole.



## Contexte historique

Le toponyme de Puyguilhem est associé à l'occupation de la butte et correspondrait à l'implantation d'un cadet de la famille comtale du Périgord. Le château mentionné au XIIIe siècle est acquis par Henri III d'Angleterre et reconstruit par Bertrand de Panisseau après 1265.

Le château apparaît dans les sources de la seconde moitié du XIIIe siècle. Après avoir subi une destruction dont les raisons et l'ampleur ne peuvent être vérifiées, le château est acheté par Henri III d'Angleterre, puis une reconstruction du château semble avoir été initiée par Bertrand de Panisseau après 1265.

Le polygone des remparts comprend un châtelet au nord, du côté du bourg, et deux tours, une à l'est et une au sud. Le château comprend une forteresse repliée derrière un fossé ainsi que des courtines flanquées de tours ceinturant l'ensemble de la butte. Le plan de ces défenses semble incomplet car l'hypothèse d'une troisième tour à l'ouest paraît cohérente, le château bénéficiant ainsi d'une protection optimale.

Le château actuel est composé de bâtiments du XVIIe siècle bâti sur des maçonneries du XIIIe siècle. Une aile a été rajoutée au XXe siècle et des restaurations réalisées.



# Remparts et château de Puyguilhem

26 Puyguilhem  
24 240 Thénac

**Les remparts de Puyguilhem sont inscrits par arrêté du 6 janvier 1927.**

**Les façades et toitures du logis et de la dépendance nord du château ainsi que les murs, fossés et sols sont inscrits par arrêté du 1<sup>er</sup> février 2008.**



(Photo : pinterest.fr)



(Photo : filmfrance.net)

## descriptif des abords

Les remparts et le Château de Puyguilhem sont positionnés sur un promontoire naturel qui domine les plateaux agricoles et viticoles alentours.

Les constructions majoritairement anciennes qui se sont implantées du côté nord des remparts ont contribué à en faire un hameau. Celui-ci s'intègre dans un paysage de qualité compte-tenu du caractère arboré des pentes.

Si les vues extérieures sur les édifices bâtis restent limités compte-tenu de la grande végétalisation du site, l'ensemble patrimonial de Puyguilhem bénéficie de vues remarquables et à 360° sur les paysages environnants et notamment vers le sud.

Sont présents et de manière disséminée dans la campagne environnante, les constructions à vocation d'habitation et un centre de retraite bouddhiste installé sur une colline face à Puyguilhem. Ce centre a un projet de développement important notamment sur le coteau en covisibilité du hameau.

## justification du périmètre

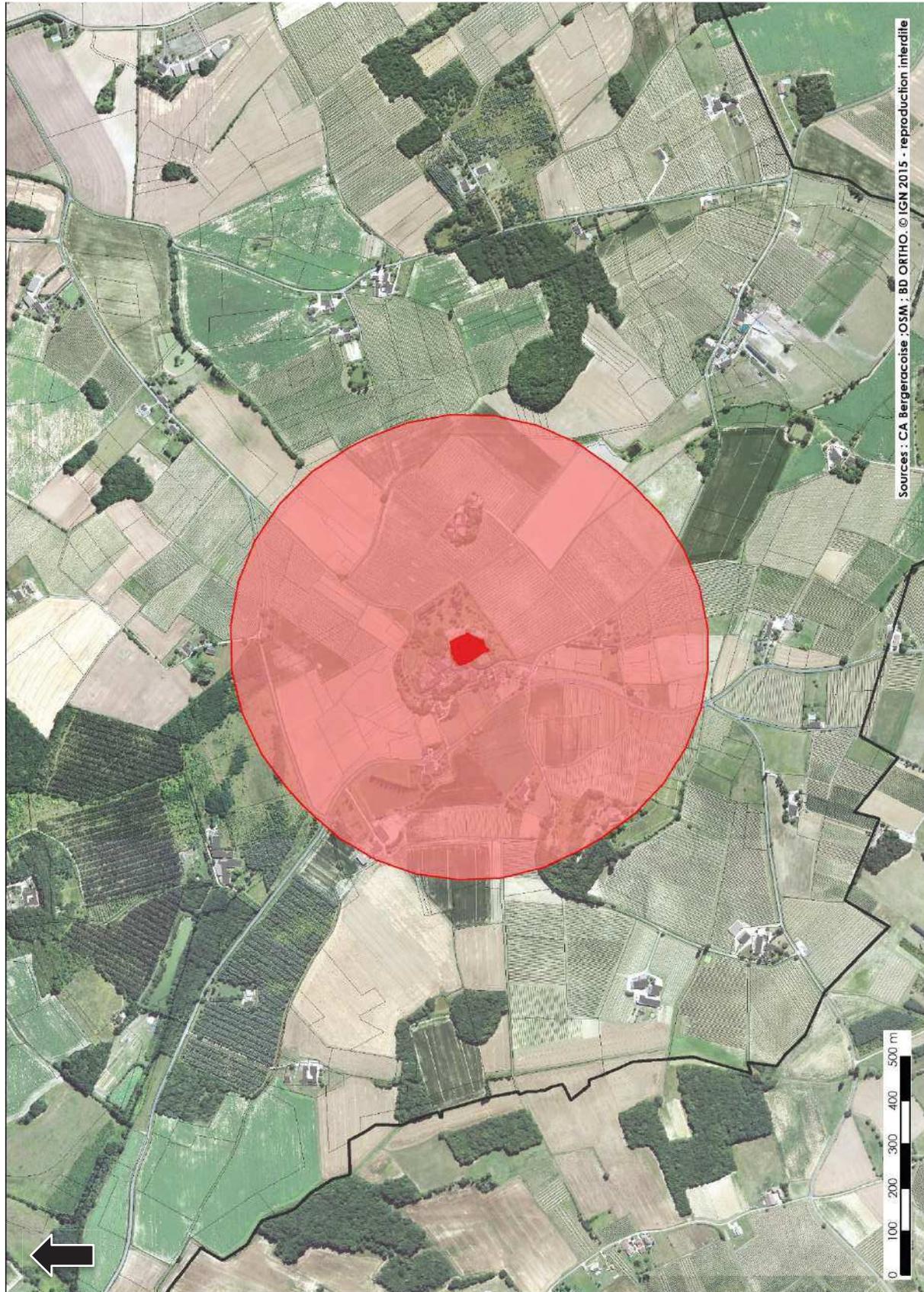
La position dominante exceptionnelle des remparts et du Château de Puyguilhem sur le plateau agricole alentour justifie une réadaptation du périmètre théorique des 500 mètres de rayon de protection patrimonial.

Le maintien d'un périmètre à distance équivalente sur la frange nord s'explique par les lisières forestières présentes qui viennent fermer l'horizon. Il est élargi au Nord-Ouest pour prendre en compte le site de développement possible du centre bouddhiste. Cela permettra d'intégrer ce projet au grand paysage à proximité du hameau de Puyguilhem.

Les ouvertures visuelles au sud expliquent la nécessité d'élargir le périmètre de protection bien au-delà du rayon des 500 mètres initial.

Le nouveau périmètre doit permettre le maintien de la cohérence des sites paysagers ruraux qui s'inscrivent dans une unité d'ensemble remarquable au pied des remparts.

# périmètre de protection actuel



# périmètre de protection délimité des abords proposé

